

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2021/010  Paraphe : <b>BS</b>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  <b>Délibération n°DB2021/10</b>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 23

**POUR : 12 (52.17%)**

**CONTRE : 01 (4.35%)**

**ABSTENTION : 10 (43.48%)**

Le dix-huit janvier deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 11/01/21

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

**Présents** : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

**Ayant donné pouvoir de vote** : M. DANNEAUX Dominique ayant donné pouvoir de vote à M. MANCEAUX Christophe .  
M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel.

---

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS TERRITORIAUX DE LA 2C2A**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu le protocole d'accord approuvé par délibération n°DB2019/29 du Bureau du 20/06/2019 et signé avec le syndicat CGT des fonctionnaires et retraités de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n° DC2020/55 du Conseil Communautaire du 09 septembre 2020 confiant délégation au Bureau Communautaire l'examen et l'attribution de subvention, non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la demande de subvention formulée par le syndicat en date du 04/01/2021 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE :

- D'attribuer au syndicat CGT des fonctionnaires et retraités de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise une subvention de fonctionnement pour 2021 d'un montant de 500.00 euros qui sera versée à la notification de la présente délibération.
- De charger le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

  
Benoit SINGLIT  
